

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 356

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, Mme Boëlle et M. Ramadier

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 36, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Tenir compte de l'intérêt de l'enfant à naître ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est un critère fondamental.